



Résumé Conseil communal de Montilliez du 5 octobre 2015

Le Conseil Communal s'est réuni le 5 octobre 2015 sous la présidence de Monsieur Cédric Barde.

Lors des communications du bureau, Monsieur Cédric Barde a informé les Conseillers qu'une séance d'information à la population au sujet des élections 2016 serait mise en place durant la deuxième quinzaine de novembre. Le but serait également d'organiser une liste d'entente communale pour les 47 membres nécessaires à la constitution du Conseil Communal.

Lors des communications de la municipalité, plusieurs sujets ont été abordés. Ceux ayant suscité le plus de discussions portaient sur DMEX et le projet de forage gazier de Dommartin.

En effet, Julien Devanthéry, ingénieur environnemental au bureau CSD Ingénieurs et chef de projet de DMEX au lieu dit « au Chalet » de Fey a présenté le projet aux conseillers. De nombreuses remarques ont été transmises et plusieurs conseillers ont à nouveau fait part de leur totale opposition à ce projet. Une séance d'information aura lieu le 28.10.15, durant laquelle les municipalités de Montilliez et Fey, des délégués cantonaux, ainsi que des représentants de l'entreprise Laurent SA donneront leur point de vue et répondront aux différentes remarques et questions des habitants de la commune.

La municipalité a ensuite informé le Conseil qu'un courrier lui était parvenu de la part de Monsieur Philippe Curchod, lequel annonçait qu'il renonçait à mettre à disposition son terrain pour le projet de forage gazier à Dommartin. Cette nouvelle a été applaudie par l'ensemble des conseillers.

Deux préavis étaient à l'ordre du jour.

Le règlement communal de distribution de l'eau et son annexe tels que présentés dans le préavis municipal ont été amendé puisqu'il manquait un point 2 à l'article 4 des annexes. Ce préavis amendé a ensuite été accepté à l'unanimité.

Le préavis traitant l'arrêté d'imposition 2016 a été accepté à l'unanimité. Comme ces dernières années, l'impôt communal est fixé à 74.%.

Une interpellation au sujet de l'installation de 4 défibrillateurs a été déposée par Monsieur Jacques Piguet, cette dernière a été acceptée et donc transmise à la municipalité pour étude.

La séance est levée à 22h50